



**RAPPORT DE GESTION
ET COMPTES
AU 30 JUIN 2009**

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DU PREMIER SEMESTRE 2009

1) ENSEMBLE DU SYSTÈME DE STOCKS DE RÉSERVE

Mises à la consommation

L'activité de stockage stratégique, qui se répartit entre les opérateurs, le CPSSP et la SAGESS, est définie par la loi 92-1443 du 31 décembre 1992 et ses décrets d'application (notamment 93.131 et 132 du 29 janvier 1993 modifiés), par le traité d'adhésion à l'A.I.E. (Agence Internationale de l'Énergie) et par les règlements de l'Union Européenne.

Comme développé plus loin dans ce rapport, le premier semestre 2009 se caractérise, entre autres choses, par des prix des produits sensiblement moins élevés qu'en 2008 (bien qu'en hausse régulière sur le semestre comparé au point « bas » atteint en décembre 2008), par un ralentissement significatif de l'activité économique, contrecoup de la crise financière majeure qui s'est déclarée en septembre 2008, et par des taux d'intérêt très bas.

Les mises à la consommation nettes (MAC) des produits soumis à l'obligation de stockage stratégique sont globalement en hausse de 2.2 % entre le premier semestre 2008 et le premier semestre 2009, la hausse des livraisons de fioul domestique ayant plus que compensé les baisses constatées sur la plupart des autres produits :

- Les MAC d'essences (catégorie 1) continuent de suivre une tendance baissière à long terme.
- Les MAC de distillats (catégorie 2 - gazole et fioul domestique) sont globalement en hausse de 3.8 % : le marché du gazole est en recul de 1% environ, sous l'effet du ralentissement de l'activité économique ; inversement, les livraisons de fioul domestique sont en hausse de plus de 10%, sous l'effet d'un semestre plus froid que celui de l'année précédente.
- Les MAC de carburacteur (catégorie 3) sont également en baisse (de 4.6%), contrecoup également du ralentissement de l'activité économique.
- Les MAC de fioul lourd sont en hausse de 5.6 %, essentiellement sous l'effet d'une plus forte demande des centrales électriques.

Globalement, ces évolutions reflètent notamment la crise économique, mais ne semblent pas remettre en cause les tendances lourdes constatées sur une plus longue période et qui se caractérisent notamment par une baisse des essences, une hausse du gazole, une baisse structurelle du fioul domestique (aux données climatiques près qui, sur le court terme, peuvent modifier très sensiblement cette tendance lourde), ainsi que par la hausse, dans de moindres proportions, des livraisons de carburacteur en ligne avec les évolutions du transport aérien.

(kt)	1° S 2007	1° S 2008	1° S 2009	Ecart	Ecart (%)
Catégorie 1	4 846	4 436	4 349	(87)	(2.0)
Catégorie 2	22 020	22 852	23 717	865	3.8
Catégorie 3	3 125	3 201	3 054	(147)	(4.6)
Catégorie 4	1 238	1 149	1 213	64	5.6
TOTAL	31 229	31 638	32 333	695	2.2

Obligation nationale

Depuis les modifications réglementaires intervenues en 2000, l'obligation de stock de réserve est calculée sur la base des mises à la consommation de l'année n et rendue constante du 1er juillet de l'année n+1 au 30 juin de l'année n+2.

Ainsi, au 1^{er} semestre 2009, les obligations de stockage stratégique ont été calculées sur les mises à la consommation de l'année 2007 (comme celles du 2^{ème} semestre 2008), et celles applicables à compter du 1^{er} juillet 2009 sur les mises à la consommation de l'année 2008.

L'obligation de stockage de réserve est inchangée et égale à 27 % des mises à la consommation.

Les opérateurs agréés doivent déléguer à leur choix soit 56 % soit 90 % de cette obligation au CPSSP.

En conséquence, l'obligation nationale et sa couverture évoluent comme suit (en Mt équivalent produits finis) :

(Mt EQPF) *	1 ^{er} juillet 07	1 ^{er} juillet 08	31 décembre 08	1 ^{er} juillet 09
Obligation nationale	17.8	17.4	17.4	17.4
Couverture par :				
Opérateurs	5.2	5.1	4.6	4.7
CPSSP	12.6	12.3	12.8	12.7
MAD **	2.7	2.5	2.6	2.4
SAGESS	9.9	9.8	10.2	10.3

* Equivalent Produits Finis - EQPF : une tonne de brut est retenue, dans le système de stockage de réserve, à hauteur de 0.8 tonne de produit fini équivalent.

** Mises à disposition.

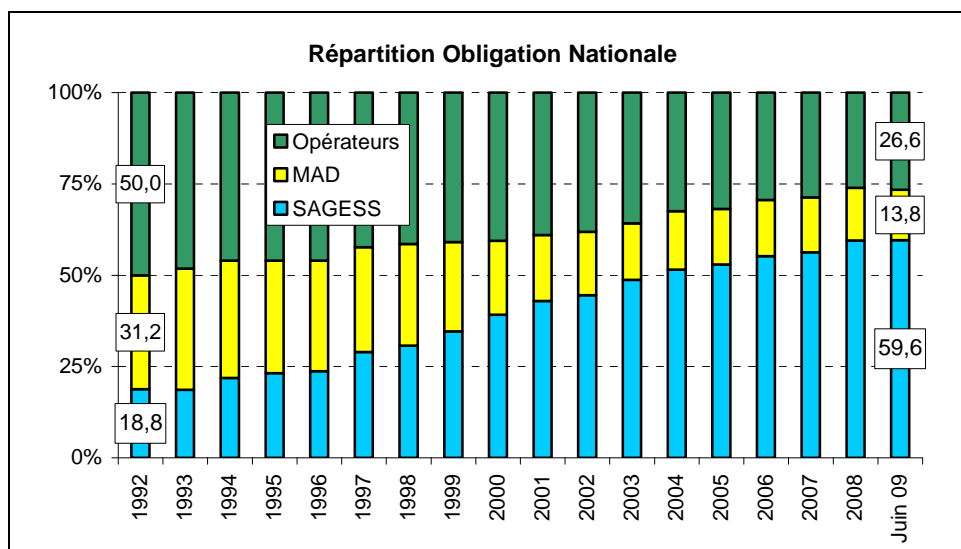
Du fait du passage par un opérateur majeur du marché français du taux de délégation de son obligation vers le CPSSP de 56 % à 90 %, le besoin de couverture du CPSSP s'est accru d'environ 0.5 Mt dans le courant du second semestre 2008, et a été couvert par un recours accru à la SAGESS d'à peu près la même quantité.

Au 1er juillet 2009, l'appel à la SAGESS s'accroît légèrement (moins de 0.1 Mt), la baisse des besoins du CPSSP étant plus que compensée par une réduction des MAD.

Plus globalement, on observe sur le long terme le cumul de trois phénomènes :

- Une augmentation de l'obligation de stockage nationale, qui a toutefois atteint un plateau depuis les trois dernières années. Il semble que cette tendance se soit inversée.
- Un accroissement des délégations des opérateurs vers le système central CPSSP / SAGESS sous le double effet de :
 - La hausse des taux de délégation fixés par l'Administration,
 - Le passage de certains opérateurs au taux de délégation maximal (90%),
 - La hausse relative de part de marché des opérateurs qui délèguent au taux de 90 % ou 100 %, et corrélativement de la baisse relative de part de marché de ceux qui délèguent au taux de 56 %.
- Une réduction des mises à disposition du CPSSP de la part des opérateurs pétroliers consécutive aux initiatives d'optimisation de leurs stocks.

La résultante, comme le montre le graphique ci-après (qui recouvre l'obligation au sens strict et le surstock « AIE »), est une augmentation continue et significative de la part de l'obligation nationale assurée par la SAGESS, dont les stocks couvrent à fin juin 2009 environ 60 % de cette obligation, et une réduction relative de chacune des autres sources de couverture de l'obligation :



2) ACTIVITÉS DE LA SAGESS

Environnement économique et financier

Le prix du Brent, après un point bas en décembre 2008, a suivi une pente ascendante tout au long de la première partie de l'année passant de 40 \$/bbl en moyenne décembre 2008 à 68 \$/bbl en moyenne juin 2009. La moyenne semestrielle s'établit à 52 \$/bbl, soit 46 % en deçà du niveau moyen de 2008 (97 \$/bbl).

Les cotations internationales (\$/T) des produits finis ont suivi les mêmes tendances.

L'euro, après un point bas en fin d'année 2008, s'est renforcé contre dollar US, passant de 1.34 en moyenne décembre 2008 à 1.40 en moyenne juin 2009. La moyenne du semestre s'établit à 1.33, soit 9.5 % en deçà du niveau moyen 2008.

Dans le domaine financier, on observe depuis le début de l'année une certaine stabilisation des marchés, qui restent néanmoins très fragiles et instables. Les banques centrales continuent d'exercer une surveillance étroite et de préserver la liquidité. Dans ce contexte, les taux d'intérêt à court terme (EONIA et EURIBOR 1-3 mois) ont continué de baisser très fortement sous l'effet des mesures d'injection massive de liquidité prises par les banques centrales et des taux d'intervention maintenus très bas par ces dernières. L'EONIA est ainsi passé de 2.45 % en décembre 2008 à 0.68 % en juin 2009, et l'Euribor 3 mois de 3.26 % à 1.22 % aux mêmes dates.

Constitution et conservation des stocks

Politique d'achat

Les achats de produits pétroliers sont faits systématiquement par appels d'offres, largement lancés auprès des opérateurs du secteur pétrolier (qu'ils soient raffineurs ou traders, français ou étrangers).

Produits conservés

Les stocks SAGESS sont constitués des produits des 3 premières catégories (essence, gazole/fioul domestique, carburacteur) et de pétrole brut. Les stocks de fioul lourd mis à disposition par les opérateurs auprès du CPSSP permettent de couvrir l'obligation qui lui a été déléguée, sans avoir recours à la SAGESS.

Le pétrole brut est admis, de par la loi, en substitution de produits finis, et jusqu'à une certaine proportion de substitution, une tonne de brut étant considérée comme équivalente à 0.8 tonne de produit fini.

Aucune sûreté ne peut être prise sur les stocks de SAGESS.

Achats et niveau des stocks

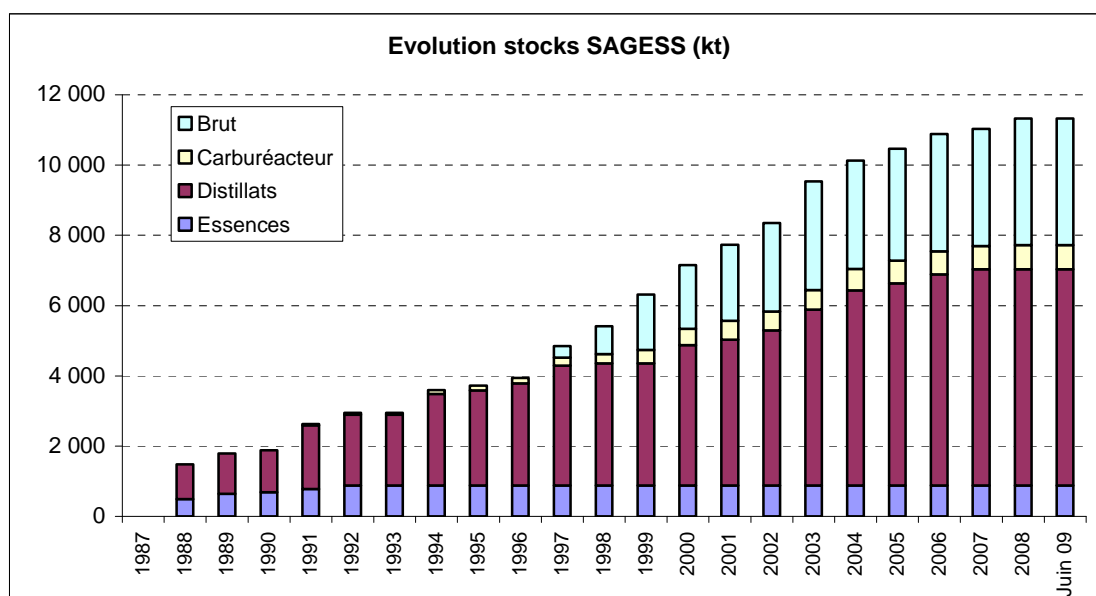
Suite à des opérations de restructuration et de cession d'actifs de raffinage et de distribution, certains opérateurs ont fait le choix d'accroître la délégation au CPSSP de leur obligation de stock de réserve et de réduire les volumes de produits mis à la disposition de ce dernier. En conséquence, la SAGESS a été amenée à acheter 291 kt sur le second semestre 2008 (30 kt de carburacteur et 261 kt de brut).

Au-delà de cette stricte couverture de la part déléguée au CPPSP de l'obligation nationale, l'Administration a demandé au CPSSP (et par voie de conséquence à la SAGESS) de constituer et de maintenir un surstock (« surstock AIE ») de 291 kt EQPF à fin 2008, la France satisfaisant aisément par ailleurs ses obligations de stock de réserve vis-à-vis de l'AIE.

Le niveau de recours à la SAGESS à l'horizon de fin juin 2009 est sans changement par rapport au niveau atteint en fin d'année 2008. En conséquence, aucun achat de produit n'a été fait sur le premier semestre. Les stocks SAGESS restent donc au niveau de 11.3 Mt :

(Mt)	31 déc. 2006	31 déc. 2007	31 déc. 2008	30 juin 2009
Stocks	10.8	10.8	11.2	11.3
Affectés à la couverture	10.3	10.5	10.8	11.0
Au-delà	0.5	0.3	0.4	0.3
Stocks prêtés	0.1	0.2	0.1	-
TOTAL	10.9	11.0	11.3	11.3

Sur une longue période, le niveau des stocks de la SAGESS a été multiplié par plus de 7 depuis sa création et a quasiment doublé dans les huit dernières années :



Politique de stockage

La SAGESS est responsable de sa politique de stocks, sous contrôle du CPSSP. Ses stocks doivent être conservés dans des entrepôts sous douane (« Entrepôts Fiscaux de Stockage ») en France métropolitaine ou, sous réserve de l'accord de l'Administration, à l'étranger.

De plus, la répartition géographique de ces stocks sur le territoire comporte des objectifs fixés par l'Administration afin, en cas de crise, de s'assurer que les produits sont acheminables rapidement vers les centres de consommation. Le plan de localisation des stocks SAGESS proposé au CPSSP a été approuvé lors d'une réunion de la CIDH (Commission Interministérielle des Dépôts d'Hydrocarbures) le 11 juin 2009.

Les produits de SAGESS sont stockés presque uniquement dans des dépôts tiers, moyennant le paiement d'un coût d'entreposage. SAGESS possède un seul dépôt de 33 km³ à Chasseneuil-du-Poitou (département de la Vienne), dont l'exploitation complète a été confiée à un opérateur professionnel.

Les entrepôts sous douane utilisés par SAGESS (environ 130) sont les raffineries, la plupart des dépôts pétroliers existant sur le territoire, ainsi que le site de Manosque (cavités salines).

Suite à une décision du Conseil de juin 2008, il a été demandé à GEOSEL, dans le cadre du contrat Manosque, de lessiver deux cavernes supplémentaires pour une capacité additionnelle totale de 1 Mm³. La livraison de ces capacités continue d'être prévue pour mi 2013.

Contrôles Quantité et Qualité

Les quantités et qualités des produits sont régulièrement contrôlées. Afin de maintenir en permanence des produits aux spécifications, les stocks de produits finis font l'objet de rotations périodiques.

Programme de changement de spécifications des stocks

Les programmes de changement de spécification se sont terminés en 2008 (fioul domestique en 2007, essences et gazole moteur en 2008), et aucun autre programme de ce type n'est en cours ou prévu.

Coûts économiques au 1^{er} semestre 2009

Le coût moyen de conservation d'une tonne de stock stratégique couverte par le CPSSP ressort à 26.1 €/T contre 31.6 €/T en 2008 (hors éléments exceptionnels, i.e. changement de spécifications et produits ou charges exceptionnels, ou 34.8 €/T éléments exceptionnels inclus)

Le coût moyen de conservation des stocks SAGESS (en EQPF) ressort à 23.9 €/T contre 27.9 €/T en 2008 (hors éléments exceptionnels ou 32.0 €/T éléments exceptionnels inclus).

Ceci s'explique surtout par la baisse significative des taux d'intérêts sur le marché financier qui fait plus que compenser l'effet de la hausse des tarifs d'entreposage.

Projet PSM (Pipeline SAGESS Manosque)

Le nouveau pipeline a été mis en service industriel le 9 novembre 2007. Des travaux résiduels, essentiellement en stations, se sont poursuivis en 2008 et en 2009.

Les réalisations se sont élevées à 0.2 M€ (dont 0.1 M€ d'immobilisations) au premier semestre 2009 et à 118.7 M€ (dont 114.7 M€ d'immobilisations) en cumul depuis le début du projet.

Organisation

Au 30 juin 2009, l'organisation est composée de 13 postes, dont 6 pourvus par du personnel détaché. Le nombre de postes est en augmentation de 1 par rapport à fin décembre 2008, afin de faire face à l'accroissement de charge liée au déploiement du plan informatique applicatif.

Risques et assurance

Dans une perspective de maîtrise des risques, la SAGESS conduit périodiquement deux démarches parallèles :

- L'identification et l'analyse des risques auxquels la SAGESS est exposée tant sur un plan qualitatif (nature des risques) que quantitatif (estimation de l'amplitude et des probabilités d'occurrence des risques). Ce processus a été conduit en 2005 en liaison avec le courtier de la SAGESS, et n'a pas mis en évidence de nouvelles zones de risques. Quelques précisions ou améliorations des conditions d'assurance avaient été identifiées, et ont été traitées dans le cadre des renouvellements annuels. Depuis cette date (et hors projet PSM qui a fait l'objet d'une approche complète particulière), les périmètres d'activité et les risques associés n'ont pas changé.
- L'adoption des standards applicables dans la profession en matière d'Hygiène / Sécurité / Environnement (HSE).

En conclusion de ces démarches analytiques, l'étendue des garanties d'assurances est re-examinée avec le courtier pour adaptation si nécessaire, et les conditions financières sont annuellement revues pour assurer qu'elles restent optimisées et en ligne avec le marché.

Les contrats d'assurance pour 2009 ont été renégociés en fin d'année 2008. Les taux d'assurance sont légèrement en baisse, ce qui conduit à des coûts d'assurance globalement stables d'une année à l'autre pour une couverture encore accrue cette année (impact de la Directive Biodiversité et volumes stockés en hausse notamment).

En termes de couverture, les dispositions suivantes, couvrant les dommages à ses biens (ses produits, ses actifs), ainsi que les dommages aux tiers ou à son personnel, sont notamment en place :

- Assurance «Dommages» qui couvre l'ensemble des biens et produits stockés à Chasseneuil-du-Poitou, les produits pétroliers stockés chez des tiers (pour les risques «incendie / explosion» seulement et conformément aux dispositions des contrats d'entreposage), le PSM ainsi que le siège social de Rueil-Malmaison. Le montant de la garantie est de 100 M€ par sinistre, sous déduction de franchises de l'ordre de 30 à 80 K€ par sinistre.

Les contrats d'entreposage prévoient que chaque entreposeur est responsable des produits stockés sur ses sites et des atteintes corporelles et matérielles à ses propres personnels, à ses installations ainsi qu'aux tiers. Ces risques doivent être couverts par assurance. Il est vérifié annuellement que ces couvertures sont effectivement en place.

- Assurance «Responsabilité Environnementale» pour faire face aux risques de cette nature liés au dépôt de 33 000 m³ que la SAGESS possède à Chasseneuil-du-Poitou, à l'exploitation du nouveau pipeline ainsi qu'aux risques indirects auxquels la SAGESS pourrait être exposée suite à la transposition en 2008 de la Directive 2004/35/CE dite « Directive Biodiversité ». Le montant de la garantie, tous dommages confondus, est de 15 M€ par sinistre et par an, sous déduction d'une franchise de l'ordre de 100 K€. Ce nouveau schéma d'assurance, plus ample, est venu remplacer l'assurance «Responsabilité Civile Atteintes à l'Environnement» en vigueur en 2008, limitée à Chasseneuil et au pipeline, et dont la limite était de 12 M€ par sinistre épuisable sur l'année d'assurance, sous déduction d'une franchise de l'ordre de 30 K€ par sinistre (150 K€ pour le pipeline).

Les risques environnementaux encourus du fait de l'entreposage et de la gestion des produits de SAGESS stockés chez des tiers sont couverts par les polices d'assurance souscrites par ces tiers.

- Assurance « Responsabilité Civile » générale pour faire face aux dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers et qui engageraient la responsabilité civile de la SAGESS. Le montant de la garantie est de 15 M€ par sinistre, sous déduction d'une franchise de l'ordre de 30 K€ par sinistre.
- Assurance Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux (RCMS) mise en place à compter de mai 2005, après évaluation du marché et appel d'offres. Son objet est de couvrir les conséquences pécuniaires de toute réclamation mettant en jeu la responsabilité civile d'un dirigeant de la SAGESS et imputable à toute faute professionnelle, réelle ou alléguée. La limite de garantie est de 5 M€. Il n'y a pas de franchise.

3) SITUATION FINANCIÈRE

Présentation des comptes

La présentation des comptes est la même que celle utilisée pour les comptes précédents. Elle reste en conformité avec le Plan Comptable Général (PCG), ainsi qu'avec les dispositions du plan comptable professionnel de l'industrie pétrolière. Elle tient compte des particularités de la SAGESS émanant des textes législatifs et réglementaires, dont notamment l'article 1655 quater du Code général des Impôts (exonération d'impôt sur les sociétés et enregistrement des stocks à leur coût d'acquisition).

La SAGESS n'est pas soumise à l'obligation de publication de ses comptes sous la forme IAS / IFRS, car ne publiant pas de comptes consolidés.

Les dépenses du projet PSM ont été portées à l'actif du bilan à compter du 1^{er} mai 2005 en immobilisations en cours, elles-mêmes décomposées en composants au sens des dispositions comptables. Ces immobilisations ont été mises en production et le plan d'amortissement a démarré en date du 9 novembre 2007 (mise en service industriel). Les travaux non facturés au moment de la clôture de l'année 2007 ainsi que des travaux de finition réalisés en 2008, ont commencé d'être amortis en 2008, en retenant les mêmes principes comptables. Les mêmes règles ont été appliquées aux quelques dépenses capitalisables de 2009.

Notation

L'agence de notation Standard & Poor's a confirmé en juillet 2008 les notes de référence à long terme AAA et à court terme A-1+, avec une perspective stable, qu'elle avait attribuées à SAGESS en janvier 2001 puis confirmées annuellement depuis.

Résultat

Aux termes de la Convention avec le CPSSP, la SAGESS recouvre de ce dernier l'intégralité de ses charges (conservation et maintien des stocks, toutes charges d'exploitation, charges de financement, etc.).

Le résultat net du 1er semestre 2009 est quasiment nul (bénéfice de 3.5 K€).

Billets de trésorerie

Le plafond du programme de billets de trésorerie a été porté de 750 M€ à 1 250 M€ en octobre 2008 (décision du Conseil du 14 octobre 2008). Ce nouveau plafond faisait partie des ajustements mis en place en période de crise financière pour procurer à la SAGESS une flexibilité de financement supplémentaire. Il a été reconduit lors du Conseil de juin 2009, dans la même optique de préservation de la flexibilité de financement nécessaire dans un environnement financier qui reste instable. Des lignes de liquidité, pour un montant total de 250 M€, sont en place.

Avance des actionnaires et prêt du CPSSP

L'avance des actionnaires a été, depuis l'année 1994, à son niveau maximum, statutaire et fiscal, de 61 millions d'euros et elle est subordonnée contractuellement aux emprunts réalisés auprès des banques. Par décisions des Conseils d'administration du CPSSP et de la SAGESS, cette avance a été remboursée aux actionnaires progressivement chaque année depuis le 29 décembre 2001. Il lui a été substitué progressivement un prêt du CPSSP à la SAGESS (contrat de prêt du CPSSP de 61 M€ en date du 22 juin 2001), prêt également subordonné par rapport aux emprunts réalisés par la SAGESS. Cette substitution s'est terminée dans le courant du premier semestre 2007, portant ainsi le prêt du CPSSP à son montant contractuel de 61 M€.

Le prêt du CPSSP est à taux d'intérêt nul (comme l'étaient les avances actionnaires).

Structure du financement externe

L'endettement de la SAGESS à fin juin 2009, hors prêt du CPSSP, et hors intérêts dus, s'élève à 2 564 M€ :

▪ Obligations	:	1 739 M€
▪ Lignes bancaires	:	- M€
▪ Billets de trésorerie	:	825 M€

Risque de liquidité et de taux

La politique financière a été poursuivie et revalidée au Conseil de décembre 2008.

Cette politique définit les grands équilibres à respecter entre les différentes sources et maturités de financement, des objectifs d'échelonnement des échéances pour pouvoir se financer à tout moment, ainsi que la politique en matière de risque de taux.

A ce titre, la politique est un endettement sur base taux variable (décision du Conseil de septembre 2004).

Toutes les opérations éventuelles sur produits dérivés continuent de relever d'une autorisation préalable du Conseil d'administration. A fin juin 2009, six opérations de swap, mises en place à l'occasion de chacune des six émissions obligataires, sont en cours.

Du fait de la crise financière qui s'est généralisée à partir de septembre 2008, la politique financière a fait l'objet, dans le courant du second semestre 2008, de nouvelles revues, en liaison étroite avec le Comité financier, et de nouvelles décisions du Conseil, prises pour maximiser les flexibilités de financement de la société (hausse du plafond de billets de trésorerie, élargissement des durées possibles des nouvelles émissions obligataires, possibilité d'émission obligataire en francs suisses, etc.). De nouvelles revues se sont déroulées dans le courant du 1^{er} semestre pour réévaluer les risques de liquidité des différents marchés sur lesquels la SAGESS se finance, et les conclusions présentées aux Conseils de mars et de juin 2009. La politique est maintenue inchangée, les priorités restant orientées vers la flexibilité de financement et la réactivité en cas de détection de tensions significatives.

Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan concernent, pour les garanties données, essentiellement des cautions auprès des Douanes, ainsi que les indemnités prévisionnelles en cas de rupture anticipée de certains contrats d'entreposage.

La SAGESS avait reçu l'engagement du CPSSP de se voir prêter un montant total de 61 M€, engagement honoré à compter du premier semestre 2007 (voir plus haut « Avance des actionnaires et prêt du CPSSP »).

Protection contre les variations de prix des produits pétroliers / Effet stock

Les actifs de la SAGESS sont constitués presque uniquement des stocks de produits pétroliers comptabilisés à leur prix d'achat (2 526 M€ à fin juin 2009, soit plus de 94 % des actifs).

Compte tenu du dispositif ci-dessous, la SAGESS ne peut pas vendre ses stocks à perte. De plus, ses stocks sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, ne sont pas réévalués au prix de marché et ne sont donc pas sensibles aux fluctuations des prix des produits pétroliers.

Selon la loi fiscale (art 1655 quater du Code Général des Impôts) : « La société ne peut céder ses stocks qu'à un prix supérieur ou égal au coût moyen pondéré d'acquisition. Cette cession ne peut intervenir que dans les deux cas suivants : (i) sur injonction du ministre chargé des hydrocarbures, prise en vertu des dispositions réglementaires en vigueur (ii) à la demande du CPSSP ».

En complément, le règlement intérieur du CPSSP dispose : « Le CPSSP a passé une Convention avec la SAGESS qui a été approuvée par arrêté ministériel. Cette Convention prévoit en particulier que si la SAGESS est amenée, du fait du CPSSP, à céder des stocks, le CPSSP prendra toute mesure pour que la SAGESS perçoive au moins le prix d'inventaire des stocks cédés, conformément à l'Article 1655 quater du Code Général des Impôts. A cet effet, si le prix de vente des stocks SAGESS cédés est inférieur à leur prix moyen pondéré d'inventaire, c'est- à dire si la vente est faite à perte, la rémunération que percevra le CPSSP sera alors fixée à un montant qui permettra l'indemnisation intégrale de la SAGESS, dans un délai raisonnable ne pouvant excéder un an, et par conséquent le remboursement à due concurrence de ses emprunts, intérêts et frais accessoires auprès de ses banques ou autres prêteurs. ».

A titre d'information, sur la base des prix moyens de juin 2009, on observe une plus-value latente sur stocks de 2.0 G€ environ, sous l'effet de prix en juin 2009 qui restent sensiblement plus élevés que le prix moyen d'acquisition des stocks de la SAGESS.

Risque de change

Toutes opérations sur devises, autres que les opérations au comptant, nécessitent un accord préalable du Conseil d'administration. La SAGESS réalise tous ses achats en euros et n'est donc pas exposée.

Risque sur actions

Les actions de la SAGESS ne sont pas cotées et l'actionnariat est limité aux opérateurs pétroliers ayant une obligation de stocks de réserve. Selon l'article 1655 quater du CGI : « *Les actions de cette société (SAGESS) ne peuvent être cédées qu'avec l'autorisation des ministres.* »

Risques fiscaux

Exemption d'impôt sur les sociétés

SAGESS n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés de par la loi (article 1655 quater du Code Général des Impôts).

Contrôle fiscal

La SAGESS a fait l'objet de notifications de redressement concernant la taxe professionnelle des années 1999 à 2002 incluse, pour un montant total de 3.0 M€ (redressement pour 2.4 M€, intérêts de retard pour 0.4 M€ et pénalités pour 0.2 M€). Ces redressements ont été mis en recouvrement dans le courant de l'année 2004 et réglés.

Tout en maintenant la même position, mais pour éviter de subir, dans une hypothèse défavorable, des intérêts de retard et des pénalités, les modalités de déclaration et de règlement ont été modifiées à compter de l'exercice 2003. Les déclarations et les règlements à l'Administration se font sur la base demandée par l'Administration, avec réclamation concomitante des sommes que la SAGESS a réglées mais estime non dues.

Ces redressements, et ces bases de calcul, continuent d'être contestés par la SAGESS, et faute d'accord avec l'Administration fiscale, des procédures sont en cours. Un jugement favorable à la position de la SAGESS a été rendu par le tribunal administratif de Poitiers le 24 août 2006, puis un second, allant dans le même sens, le 22 mars 2007, pour deux des procédures ouvertes tant auprès de ce tribunal que d'autres.

L'Administration a fait appel en fin d'année 2006, et un jugement défavorable à la SAGESS a été rendu en juin 2008 par la Cour administrative d'appel de Bordeaux. La SAGESS s'est pourvue en Cassation début août 2008.

En fin d'année 2008, le tribunal administratif de Poitiers a rendu un nouveau jugement lors du traitement d'autres procédures qui étaient en cours. Ce jugement, défavorable à la SAGESS, est complètement à l'opposé des jugements d'août 2006 et mars 2007 rendus précédemment par ce même tribunal, et s'aligne sur la position prise par la Cour d'appel de Bordeaux. La SAGESS a fait appel.

Une somme égale aux montants redressés (1999-2002) et aux montants déclarés les périodes suivantes sur les bases de l'Administration, soit 9.7 M€ au total, est comptabilisée en créance sur l'Administration en cohérence avec notre estimation de la probabilité de succès de la procédure en cours. Toutefois, du fait de l'arrêt de la Cour d'appel de Bordeaux et par mesure de prudence, cette créance est provisionnée intégralement depuis le premier semestre 2008.

Risques juridiques

Litige CFPN

SAGESS avait, depuis 1989, un litige avec la société CFPN, chez qui SAGESS stockait des produits, produits que CFPN avait néanmoins donnés en gage à une banque. La banque a, de son côté, introduit des recours, réclamant la valeur de ces mêmes produits au titre de son gage. Par décision de justice, SAGESS avait été autorisée à retirer ces produits et les avait stockés dans un autre dépôt. Un arrêt de la Cour d'appel de Douai a fini par être rendu en décembre 2004, en faveur de la banque. Un pourvoi en Cassation a été déposé par SAGESS en juillet 2005, et un arrêt, défavorable à SAGESS, rendu en septembre 2006.

L'arrêt de décembre 2004 avait été exécuté (règlement de 3 M€), et la provision figurant précédemment au passif (provision pour risques) reprise en 2005, sans influence matérielle donc sur le compte de résultat 2005. L'arrêt 2006 de la Cour de Cassation, clôturant cette affaire, est également sans influence sur le compte de résultat 2006. Ce litige est resté sans effet sur les comptes 2007.

Ce processus avait mis en suspens des procédures pénales à l'encontre du dirigeant de CFPN (abus de confiance). L'arrêt de la Cour de Cassation ayant été rendu et le préjudice établi précisément, ces procédures ont été réactivées devant le tribunal correctionnel de Douai, qui a condamné, en juin 2008, le dirigeant de CFPN à payer à la SAGESS la somme de 3 M€. Cette condamnation a été confirmée par la Cour d'appel de Douai le 6 mars 2009. Le dirigeant de CFPN a régularisé le 15 mai 2009 un pourvoi en Cassation. En parallèle, la SAGESS avait effectué, suite au jugement de juin 2008, un certain nombre de saisies conservatoires et s'est engagée, suite à l'arrêt de la Cour d'appel de Douai du 6 mars 2009, dans la voie d'un recouvrement par voie judiciaire de sa créance.

Par prudence, cette créance n'est pas reconnue en comptabilité.

Litiges liées au projet PSM

En conclusion d'une revue détaillée de chaque litige en cours ou potentiel, il a été décidé, pour les raisons développées ci-après, qu'il n'était pas opportun de passer une provision pour risques, ni, par prudence, de constater des produits à recevoir, lorsque la SAGESS cherche à recouvrer des sommes qu'elle estime lui être dues.

- En matière domaniale, quelques litiges sont en cours pour un montant total de l'ordre de 0.4 M€. Ils concernent notamment les montants de servitudes fixés en 1ère instance par voie judiciaire et jugés insuffisants par les propriétaires concernés.
- Constatant que le déroulement d'un chantier continuait, malgré des rappels et mises en demeure, d'être défaillant en matière de sécurité des biens et des personnes, la SAGESS a pris la décision de réduire l'ampleur du marché passé avec l'entreprise concernée. Cette dernière a estimé son manque à gagner à la somme de 5.3 M€. Inversement, la SAGESS a porté en justice une réclamation (d'un montant supérieur à celui demandé par la partie adverse) visant à être remboursée, conformément aux dispositions contractuelles, des conséquences engendrées par ce changement d'organisation. Un jugement a été rendu le 3 juin 2009 par le tribunal de commerce de Nanterre en faveur de SAGESS, condamnant l'entreprise concernée à 2.9 M€ de dommages et intérêts. Cette dernière a fait appel le 30 juin 2009. Comme pour les périodes précédentes, aucun produit à recevoir et aucune provision pour risques n'ont été comptabilisés au titre de ce litige.
- Conformément aux dispositions contractuelles, des intérêts de retard ont été facturés par la SAGESS. La SAGESS a également répercuté à une entreprise tierce les surcoûts de chantier encourus et liés au retard pris par cette entreprise dans la libération des terrains sur lesquels les travaux SAGESS devaient se dérouler. Ce litige a été porté en justice en avril 2008 et aucun jugement n'a encore été rendu. Par prudence, les créances résultantes ont été provisionnées à 100 %, même si leur recouvrement continuera d'être activement poursuivi.

Dans le cas défavorable où tout ou partie de ces risques se matérialiserait, les charges afférentes seront alors transférées au CPSSP comme les autres coûts de fonctionnement de la SAGESS, conformément à la convention en place entre les deux entités.

Documents financiers résumés

Les comptes détaillés sont fournis en annexe à ce rapport. De manière simplifiée, l'évolution des comptes financiers reste essentiellement conditionnée par l'accroissement des stocks, l'évolution des taux unitaires d'entreposage et des taux d'intérêt, ainsi que par un certain nombre d'activités non récurrentes telles que le projet PSM ou des programmes de changement de spécification des produits.

Le bilan de la SAGESS est principalement constitué par les stocks de réserve à l'actif et les financements par emprunts au passif. Il peut se résumer ainsi (au 31 décembre 2008) :

	M€	%		M€	%
Immobilisations	109	4.1	Capitaux propres et provisions	-	-
Stocks	2 526	94.1	Emprunts	2 640	98.4
Créances et autres	48	1.8	Fournisseurs et autres	43	1.6
Total	2 683	100.0	TOTAL	2 683	100.0

- Les immobilisations sont essentiellement constituées par le PSM et le dépôt de Chasseneuil-du-Poitou.
- Les stocks sont les stocks de réserve achetés et détenus par la SAGESS.

- Les créances sont essentiellement constituées de la créance sur le CPSSP correspondant à un mois de facturation des services de la SAGESS. Elles comprennent également le montant des produits prêtés (2 M€), et la créance sur l'Etat provisionnée à 100 % (litige Taxe Professionnelle, soit 9.7 M€).
- Les dettes fournisseurs sont essentiellement constituées des coûts d'entreposage du mois de juin et des coûts de mise aux normes des essences et du gazole réalisées mais non encore facturés.

Le compte de résultat du 1^{er} semestre 2009 se schématise ainsi :

	M€	%
Remboursement par le CPSSP des coûts SAGESS	125.9	100.0
Entreposage et suivi des stocks	(92.4)	(73.5)
Autres charges	(2.6)	(2.1)
Frais financiers	(30.8)	(24.5)
Résultat net	-	-

- La SAGESS recouvre mensuellement du CPSSP ses coûts d'entreposage, le coût de financement de ses actifs (au taux moyen réel des emprunts) et ses coûts de fonctionnement, soit in fine l'ensemble de ses coûts.
- Les coûts de SAGESS sont structurellement constitués principalement des coûts d'entreposage, des frais financiers liés aux emprunts ci-dessus, et de coûts de fonctionnement très faibles comparés aux coûts précédents. S'y ajoutent éventuellement des coûts de changement de spécifications des produits, ce qui n'est pas le cas en 2009 du fait de l'absence d'un tel changement réglementaire cette année.
- Le résultat est quasiment nul, l'objectif de la SAGESS n'étant pas le profit.

Depuis la date de clôture, aucun évènement pouvant avoir une influence sur les comptes à fin juin 2009 n'est intervenu.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'Article 223 du Code Général des Impôts, il est signalé que les comptes de la période écoulée ne prennent en charge -hors effet ORGANIC- aucune dépense non déductible fiscalement, au titre de l'Article 39-4 du même Code.

Capital social

Le capital social est détenu au 30 juin 2009 par 28 actionnaires, dont l'obligation de stock de réserve représente environ 95 % de l'obligation nationale en France :

	%
Raffineurs et leurs filiales (TOTAL RAFFINAGE MARKETING, ESSO S.A.F, SOCIETE DES PETROLES SHELL, BP FRANCE, AGIP FRANCE)	59.0
Grande distribution	27.7
Indépendants	13.3
Total	100.0

Les actionnaires possédant à cette même date au moins un vingtième du capital sont :

- Au moins un cinquième : TOTAL RAFFINAGE MARKETING
- Au moins un vingtième : BP FRANCE - ESSO S.A.F - SHELL - CARFUEL - SIPLEC - S.C.A. PETROLE & DERIVES

Il n'existe pas de délégation accordée par l'assemblée générale en matière d'augmentation de capital.

Rémunération des membres du Conseil d'administration

Comme les périodes précédentes, il n'a pas été alloué de rémunération aux membres du Conseil d'administration.

L'actuel Président est détaché et sa société d'appartenance (TOTAL S.A.) a facturé à la SAGESS, au titre du 1^{er} semestre 2009, un montant hors taxes de 150 800 €.

4) PERSPECTIVES POUR LE SECOND SEMESTRE 2009

Par rapport à la fin de l'année 2008, l'appel à la SAGESS au titre de l'obligation de stocks de réserve est marginalement en hausse au 1^{er} juillet 2009. Toutes choses égales par ailleurs, et notamment dans le cas de la poursuite de MAD au niveau actuel connu en début d'année 2009, ceci ne devrait pas générer de besoins d'achats de produits supérieurs à 100 kt dans le courant du second semestre. Ce sujet sera à l'ordre du jour du Conseil du CPSSP du mois de septembre.

La nouvelle Directive européenne sur les stocks de réserve a été adoptée au mois de juin 2009, et sa transposition doit être effective pour fin 2012 au plus tard. Cette directive va dans le sens d'un renforcement du rôle du système central de stocks de réserve. SAGESS sera associée au groupe de travail sur les modalités de transposition qui va être mis en place par l'Administration.

Dans l'état actuel des prévisions, les nouveaux besoins à financer en 2009 restent réduits. Une nouvelle opération financière (émission obligataire) n'est toutefois pas exclue en 2009, pour renforcer la proportion de ressources à moyen et long terme dans la structure financière. Ceci reste totalement dépendant de l'état des marchés financiers et des conditions possibles pour une telle opération.

Le Conseil d'administration

ETATS FINANCIERS

Bilan actif au 30 juin 2009

Bilan passif au 30 juin 2009

Compte de résultat au 1er semestre 2009

Annexe au bilan et au compte de résultat au 30 juin 2009

BILAN - ACTIF
(Avant distribution)

(En Euros)	30 Juin 2009			31 Dec 2008
	Brut	Amortissements- Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	2 895 406	548 215	2 347 192	2 439 617
Logiciels et droits d'usage	2 895 406	548 215	2 347 192	2 439 617
Immobilisations corporelles	120 996 901	15 973 226	105 023 675	108 488 249
Terrains et aménagements	575 821	21 186	554 634	480 795
Constructions	216 002	161 645	54 357	58 871
Installations techniques, matériel et outillage industriel	119 039 497	15 611 287	103 428 210	107 389 515
Autres	334 723	179 108	155 616	173 305
Immobilisations en cours	830 858		830 858	385 763
Immobilisations financières	1 351 586		1 351 586	1 720 704
Contributions au financement travaux en dépôts	1 295 732		1 295 732	1 669 389
Dépôts et cautionnements	55 853		55 853	51 315
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	125 243 892	16 521 440	108 722 452	112 648 570
ACTIF CIRCULANT				
Stocks produits pétroliers	2 525 958 833		2 525 958 833	2 507 883 297
Créances	32 488 686	11 061 746	21 426 940	62 655 731
Créances clients et comptes rattachés	20 736 508		20 736 508	61 946 830
Autres	11 752 178	11 061 746	690 432	708 901
Liquidités	8 947 209		8 947 209	13 999 026
Valeurs mobilières de placement	8 938 918		8 938 918	13 912 170
Disponibilités	8 291		8 291	86 856
Charges constatées d'avance	2 202 613		2 202 613	2 280 212
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 569 597 342	11 061 746	2 558 535 596	2 586 818 266
Prime d'émission des obligations	15 336 157		15 336 157	16 443 354
TOTAL GENERAL	2 710 177 391	27 583 186	2 682 594 205	2 715 910 190

BILAN - PASSIF
(Avant distribution)

(En Euros)	30 Juin 2009	31 Dec 2008
Capital	240 000	240 000
Réserve légale	24 000	24 000
Report a nouveau	814	3 863
Résultat	3 451	19 450
TOTAL CAPITAUX PROPRES	268 265	287 312
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	116 670	81 670
TOTAL PROVISIONS	116 670	81 670
Dettes financières	2 639 539 975	2 658 604 850
Autres emprunts obligataires	1 739 473 684	1 739 473 684
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	14 086 684	23 151 559
Emprunts et dettes financières divers	885 979 607	895 979 607
Dettes diverses	27 528 956	40 722 309
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 762 358	36 607 494
Dettes fournisseurs immobilisations	2 594 371	2 724 184
Dettes fiscales et sociales	399 774	681 392
Autres dettes	772 452	709 239
Produits constatés d'avance	15 140 339	16 214 049
TOTAL DETTES	2 682 209 270	2 715 541 207
TOTAL PASSIF	2 682 594 205	2 715 910 190

COMPTE DE RESULTAT

(En Euros)	30 Juin 2009	30 Juin 2008	31 Dec 2008
Prestations			
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			
Transferts de charges: remboursement du CPSSP	125 897 213	150 721 310	333 344 336
Reprise sur provision			
Autres produits			
TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	125 897 213	150 721 310	333 344 336
Achats produits pétroliers	(18 076 771)	1 214 248	(178 216 381)
Variation de stocks	18 075 536	(982 599)	178 448 435
Autres achats et charges externes	(90 387 461)	(85 767 514)	(197 769 035)
Impôts et taxes	(241 836)	(53 711)	(547 984)
Charges de personnel	(442 536)	(559 297)	(824 277)
Salaires	(289 852)	(377 299)	(548 723)
Charges sociales	(152 684)	(181 999)	(275 554)
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(4 081 594)	(4 061 454)	(7 947 972)
Dotation à provision pour risques et charges	(35 000)	(35 000)	(70 000)
Autres charges	(1 353)	(27)	(454)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	(95 191 015)	(90 245 354)	(206 927 668)
RESULTAT D' EXPLOITATION	30 706 198	60 475 957	126 416 668
Produits financiers	91 337	74 736	266 752
Autres produits financiers	1 362 030	1 765 425	3 798 320
Charges financières	(30 473 565)	(54 837 624)	(117 948 989)
Dotation aux amortissements et aux provisions	(1 094 705)	(529 123)	(1 295 614)
RESULTAT FINANCIER	(30 114 903)	(53 526 586)	(115 179 530)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	591 296	6 949 371	11 237 138
Reprise provision pour risques			
Produits exceptionnels		14 335	20 742
Charges exceptionnelles	(28 710)	(15 870)	(2 095 385)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	(559 135)	(6 889 423)	(9 143 045)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(587 845)	(6 890 958)	(11 217 688)
Impôt Sociétés			
RESULTAT NET	3 451	58 412	19 450

Les chiffres négatifs sont indiqués entre parenthèses

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 30 JUIN 2009

FAITS MARQUANTS

Aucun achat de produits n'a été fait sur la période.

Du fait de besoins de financement supplémentaires réduits et d'une stabilisation progressive des marchés financiers, il n'a pas été jugé opportun d'émettre de nouvelles obligations. Les lignes bancaires qui sont arrivées à échéance durant la période ont été renouvelées, pour préserver la liquidité de la société.

Dans le cadre du litige fiscal en cours en matière d'applicabilité de la Taxe Professionnelle, un arrêt de la Cour Administrative de Bordeaux a été rendu en défaveur de la SAGESS en juin 2008. Le montant du litige (9,7 M€) est intégralement provisionné. La SAGESS s'est pourvue en Cassation en 2008.

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les états financiers ont été établis en conformité avec les règles comptables françaises en tenant compte des dispositions particulières à la SAGESS fixées par les textes réglementaires et notamment l'Art. 1655 quater du C. G. I.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les modes et méthodes suivis pour l'établissement de ces comptes sont identiques à ceux suivis pour l'établissement des comptes des périodes précédentes et conformes au P. C. G. ainsi qu'au plan comptable professionnel de l'industrie pétrolière, compte tenu des spécificités de la SAGESS.

La SAGESS n'est pas soumise à l'obligation de publication de ses comptes sous forme IAS / IFRS, car ne publiant pas de comptes consolidés.

La construction de lignes basse teneur en soufre, prévue dans les contrats passés en 2003 avec GEOSEL, a été finalisée en 2005. Ces installations sont propriétés de GEOSEL. SAGESS a pris 50% de cet investissement à sa charge et bénéficie d'un droit d'usage en contrepartie. Le montant correspondant (1.1 M€) a été comptabilisé en immobilisations incorporelles et est amorti sur 15 ans en linéaire.

Les dépenses du projet PSM ont été capitalisées à compter du 1er mai 2005, ces immobilisations étant organisées en composants au sens des nouvelles dispositions légales comptables. Les immobilisations ont été mises en service et les amortissements pratiqués à compter de la mise en service industrielle du pipeline début novembre 2007. Les travaux résiduels qui ont eu lieu postérieurement ont été comptabilisés en "Immobilisations en cours", puis mis en service au fur et à mesure de la réception des factures correspondantes.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations ont été évaluées à leur coût d'acquisition ou coût de production.

L'amortissement économique est calculé selon la méthode linéaire sur les durées normalement admises pour notre activité.

Pipeline	20 ans
Génie civil, bâtiments, constructions	10 à 15 ans
Aménagements des terrains	10 ans
Aménagements constructions	10 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel	10 ans
Installations agencements	10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de bureau et Informatique	3 à 5 ans
Automatisme	5 ans
Logiciels	1 an

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Ce poste est constitué par des dépôts de garantie et par des contributions aux financements de travaux en dépôts.

STOCKS

Les stocks détenus par la SAGESS sont destinés à couvrir une partie de l'obligation légale de stocks stratégiques qui incombe aux opérateurs pétroliers. Ces stocks ne peuvent être vendus que sur injonction gouvernementale ou sur demande du CPSSP.

Conformément à la Loi 92.1443 et à l'Art. 1655 quater du C. G. I., les stocks sont évalués et comptabilisés à leur coût d'acquisition, incrémenté des frais de mise en place jusqu'aux lieux de stockage définitifs.

Selon la loi et l'article ci-dessus, les stocks ne peuvent pas être vendus à perte. En cas de vente, si le prix de marché est inférieur au coût comptable, le CPSSP doit compenser la différence. Aussi il n'y a pas lieu de déprécier le stock lorsque le prix de marché est inférieur à son coût comptable.

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AU 30 JUIN 2009

(En Euros)	Valeur Brute à l'ouverture de la période	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Valeur Brute à la clôture de la période
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 895 406			2 895 406
Logiciels et droits d'usage	2 895 406			2 895 406
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	120 472 305	439 531	85 065	120 996 902
Terrains et aménagements	496 321	79 500		575 821
Constructions s/sol propre	153 743			153 743
Aménagements constructions	62 259			62 259
Installations techniques, matériel et outillage industriel	119 039 497			119 039 497
Installations agencements	140 225			140 225
Mobilier de bureau	97 812			97 812
Matériel de bureau et Informatique	96 688			96 688
Immobilisations en cours	385 762	360 031	85 065	830 858
Acomptes versés sur commandes				
IMMOBILISATION FINANCIÈRES	1 720 703	4 538	373 656	1 351 585
Dépôts et Cautionnements	51 315	4 538		55 853
Financement travaux en dépôts	1 669 388		373 656	1 295 732
TOTAL	125 088 415	444 069	458 721	125 243 893

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS AU 30 JUIN 2009

(En Euros)	Amortissements à l'ouverture de la période	Dotations de la période	Diminutions de la période	Amortissements à la clôture de la période
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	455 789	92 425		548 215
Logiciels et droits d'usage	455 789	92 425		548 215
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 984 057	3 989 169		15 973 226
Terrains et aménagements	15 525	5 661		21 186
Constructions s/sol propre	124 570	1 439		126 009
Aménagements constructions	32 561	3 075		35 636
Installations techniques, matériel et outillage industriel	11 649 982	3 961 305		15 611 287
Installations agencements	23 923	6 954		30 876
Mobilier de bureau	53 618	3 022		56 640
Matériel de bureau et Informatique	83 878	7 714		91 591
IMMOBILISATION FINANCIÈRES				
Dépôts et Cautionnements				
TOTAL	12 439 846	4 081 594		16 521 440

Les immobilisations sont amorties sur une base linéaire.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(En Euros)

Contributions au financements de travaux par des loyers payés d'avance	Montant des travaux financés	Remboursements à travers des réductions de loyers		
		Montant restant à rembourser au 31 Dec 2008	Remboursement 2009	Montant restant à rembourser au 30 Juin 2009
Dépôts concernés				
Chalon	859 857	135 258	57 968	77 290
Chalon 2	1 800 000	939 130	156 522	782 608
TOTAL	2 659 857	1 074 388	214 490	859 899

Les loyers payés d'avance par SAGESS contribuent au financement de travaux dans plusieurs dépôts, et sont compensés par une réduction du loyer de stockage sur la durée du contrat.

(En Euros)

Autres contributions au financement de travaux	Montant des travaux financés	Imputations		
		Montant restant à imputer au 31 Dec 2008	Imputation 2009	Montant restant à imputer au 30 Juin 2009
Dépôts concernés				
Raffinerie Port Jerome	900 000	180 000	90 000	90 000
Clairoix	830 000	415 000	69 167	345 834
TOTAL	1 730 000	595 000	159 167	435 834

Ces autres contributions au financement correspondent à des travaux dans plusieurs dépôts dont le coût est réparti sur plusieurs années.

TOTAL des financements de travaux	4 389 857	1 669 389	373 656	1 295 732
--	------------------	------------------	----------------	------------------

STOCKS

La variation de la valeur des stocks entre le 31 décembre 2008 et le 30 juin 2009 enregistre les achats et les coûts de mises en place des produits effectués pendant la période, ajustés des pertes et freintes de transport et de stockage.

Valeur comptable au 30 juin 2009				
ESSENCES	168 506 547 €	pour	1 144 863	M3
GO/FOD	1 423 120 621 €	pour	7 292 004	M3
CARBUREACTEUR	172 404 336 €	pour	855 888	M3
PETROLE BRUT	761 927 329 €	pour	4 413 273	M3
Total	2 525 958 833 €		13 706 028	M3
Valeur comptable au 30 juin 2009 des stocks prêtés (1)	2 182 950 €		15 000	M3
Total	2 528 141 783 €		13 721 028	M3

A titre d'information, sur la base des prix moyens de juin 2009, on observe une plus-value latente sur stocks de 2 G€ environ, sous l'effet de prix en juin 2009 qui restent sensiblement plus élevés que le prix moyen d'acquisition des stocks de la SAGESS.

ESSENCES	435 997 139 €
GO/FOD	2 533 327 973 €
CARBUREACTEUR	302 712 516 €
PETROLE BRUT	1 305 240 276 €
Total	4 577 277 905 €
Ecart vs valeur comptable	2 049 136 121 €

(1) : Valorisation des volumes de produits prêtés sur la base de la valeur comptable en stocks (coût d'acquisition).

PRODUITS A RECEVOIR

PRODUITS A RECEVOIR	(En Euros)	Poste de rattachement
Intérêts sur prêts produits	229 890	Créances clients et comptes rattachés
Prêts produits	2 182 950	Créances clients et comptes rattachés
TOTAL	2 412 840	

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	(En Euros)
Charges Financières	1 389 927
Charges d'exploitation	812 686
TOTAL	2 202 613

Les charges constatées d'avance sont principalement constituées par la part des intérêts précomptés sur les billets de trésorerie.

CHARGES A REPARTIR

(En Euros)

	Valeur au 31 Dec 2008	Augmentation de la période - Emission de nouvel emprunt	Diminution de la période - Amortissement	Valeur au 30 Juin 2009
Prime d'émission	16 443 354		1 107 197	15 336 157
TOTAL	16 443 354		1 107 197	15 336 157

Les primes d'émission des emprunts obligataires sont amorties linéairement sur la durée des emprunts. Voir Note "Engagements hors bilan".

PROVISIONS POUR CHARGES

(En Euros)

	Valeur brute au 31 Dec 2008	Augmentation de la période	Diminution de la période	Valeur brute au 30 Juin 2009
Passage décennal d'un racleur instrumenté dans le PSM	81 670	35 000		116 670
TOTAL	81 670	35 000		116 670

CHARGES A PAYER

CHARGES A PAYER	(En Euros)	Poste de rattachement
Emprunts obligataires	14 057 364	Emprunts et dettes auprès Ets de crédit
Fournisseurs et comptes rattachés	26 356 729	Dettes fournisseurs (exploitation et immobilisations)
Dettes fiscales et sociales	99 531	Dettes fiscales et sociales
TOTAL	40 513 624	

Les dettes fournisseurs concernent principalement les coûts d'entreposage de juin 2009 à régler en juillet 2009 et les coûts de mises aux normes des essences et du gazole réalisées mais non encore facturées.

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	(En Euros)
Produits d'exploitation constatés d'avance	
Produits financiers constatés d'avance	15 140 339
TOTAL	15 140 339

Les produits financiers constatés d'avance correspondent aux soultes versées par les banques dans le cadre des opérations de swap de taux d'intérêt mises en place au moment des émissions obligataires. Voir note "Engagements hors bilan".

ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

(En Euros)

CREANCES	Degre de liquidité de l'actif		
	Montant Brut	Echéance	
		Moins d'un an	Plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	1 351 586	373 656	977 929
Contributions au financement travaux dépôts	1 295 732	373 656	922 076
Autres créances	55 853		55 853
Créances de l'actif circulant	34 691 299	24 989 119	9 702 180
Créances clients et comptes rattachés	20 736 508	20 736 508	
Autres créances	11 752 178	2 049 998	9 702 180
Personnel et comptes rattachés	700	700	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat- Taxe sur la valeur ajoutée	340 670	340 670	
Etat - Litige Taxe Professionnelle	9 702 180		9 702 180
Etat - Précompte	96 243	96 243	
Produits à recevoir			
Dommages et autres (projet PSM) à recouvrer	1 612 384	1 612 384	
Autres			
Charges constatées d'avance	2 202 613	2 202 613	
TOTAL	36 042 885	25 362 775	10 680 110

(En Euros)

DETTES	Degre d'exigibilité du Passif			
	Montant Brut	Echéance		
		Moins d'1 an	Plus d'1 an	Plus de 5 ans
Dettes financières	2 639 539 975	839 086 684	764 473 684	1 035 979 607
Emprunts obligataires	1 739 473 684		764 473 684	975 000 000
Emprunts et Dettes auprès Ets Crédit	14 086 684	14 086 684		
A 2 ans maximum à l'origine	29 320	29 320		
A plus de 2 ans à l'origine				
Intérêts des emprunts	14 057 364	14 057 364		
Emprunts et dettes financières divers	885 979 607	825 000 000		60 979 607
Dettes diverses	27 528 956	27 528 956		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 762 358	23 762 358		
Dettes fournisseurs d'immobilisations	2 594 371	2 594 371		
Dettes fiscales et sociales	399 774	399 774		
Autres dettes	772 452	772 452		
Produits constatés d'avance	15 140 339	2 179 734	8 478 003	4 482 603
TOTAL	2 682 209 270	868 795 374	772 951 687	1 040 462 210

Emprunts et dettes auprès Ets Crédit (En Euros)	14 086 684
Position créditrice banques	29 320
Lignes de crédit bancaires	
Intérêts des emprunts	14 057 364

Emprunts et dettes financières diverses (En Euros)	885 979 607
Billets de trésorerie	825 000 000
Prêt CPSSP (*)	60 979 607

(*) L'avance des actionnaires a été, depuis l'année 1994, à son niveau maximum, statutaire et fiscal, de 61 millions d'euros et elle est subordonnée contractuellement aux emprunts réalisés auprès des banques. Par décisions des Conseils d'Administration du CPSSP et de la SAGESS, cette avance a été remboursée aux actionnaires progressivement chaque année depuis le 29 décembre 2001. Il lui a été substitué progressivement un prêt du CPSSP à la SAGESS (contrat de prêt du CPSSP de 61 M€ en date du 22 juin 2001), prêt également subordonné par rapport aux emprunts réalisés par la SAGESS. Cette substitution s'est terminée dans le courant du premier semestre 2007, portant ainsi le prêt du CPSSP à son montant contractuel de 61 M€. Les avances des actionnaires et le prêt du CPSSP sont à taux nul.

La quasi totalité des emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit sont à taux variable.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placements sont comptabilisées à leur prix d'achat et gérées selon la méthode FIFO.

Les excédents s'expliquent essentiellement par des délais de facturation des changements de spécifications.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

C F P N

SAGESS avait, depuis 1989, un litige avec la société CFPN, chez qui SAGESS stockait des produits, produits que CFPN avait néanmoins donnés en gage à une banque. La banque a de son côté introduit des recours, réclamant la valeur de ces mêmes produits au titre de son gage. Par décision de justice, SAGESS avait été autorisée à retirer ces produits et les avait stockés dans un autre dépôt. Un arrêt de la Cour d'Appel de Douai a fini par être rendu en décembre 2004, en faveur de la banque. Un pourvoi en Cassation a été déposé par SAGESS en juillet 2005, et un arrêt, défavorable à SAGESS, rendu en septembre 2006.

L'arrêt de décembre 2004 avait été exécuté (règlement de 3 M€), et la provision figurant précédemment au passif (provision pour risques) reprise en 2005, sans influence matérielle donc sur le compte de résultat 2005. L'arrêt 2006 de la Cour de Cassation, clôturant cette affaire, est également sans influence sur le compte de résultat 2006. Ce litige est resté sans effet sur les comptes 2007.

Ce processus avait mis en suspens des procédures pénales à l'encontre du dirigeant de CFPN (abus de confiance). L'arrêt de la Cour de Cassation ayant été rendu et le préjudice établi précisément, ces procédures ont été réactivées devant le tribunal correctionnel de Douai, qui a condamné, en juin 2008, le dirigeant de CFPN à payer à la SAGESS la somme de 3 M€. Cette condamnation a été confirmée par la Cour d'appel de Douai le 6 mars 2009. Le dirigeant de CFPN a régularisé le 15 mai 2009 un pourvoi en Cassation. En parallèle, la SAGESS avait effectué, suite au jugement de juin 2008, un certain nombre de saisies conservatoires et s'est engagée, suite à l'arrêt de la Cour d'appel de Douai du 6 mars 2009, dans la voie d'un recouvrement par voie judiciaire de sa créance.

Par prudence, cette créance n'est pas reconnue en comptabilité.

TAXE PROFESSIONNELLE - CONTRÔLE FISCAL

La SAGESS a fait l'objet de notifications de redressement concernant la taxe professionnelle des années 1999 à 2002 incluse, pour un montant total de 3.0 M€ (redressement pour 2.4 M€, intérêts de retard pour 0.4 M€ et pénalités pour 0.2 M€). Ces redressements ont été mis en recouvrement dans le courant de l'année 2004 et réglés.

Tout en maintenant la même position, mais pour éviter de subir, dans une hypothèse défavorable, des intérêts de retard et des pénalités, les modalités de déclaration et de règlement ont été modifiées à compter de l'exercice 2003. Les déclarations et les règlements à l'administration se font sur la base demandée par l'administration, avec réclamation concomitante des sommes que la SAGESS a réglées mais estime non dues.

Ces redressements, et ces bases de calcul, continuent d'être contestés par la SAGESS, et faute d'accord avec l'administration fiscale, des procédures sont en cours. Un jugement favorable à la position de la SAGESS a été rendu par le tribunal administratif de Poitiers le 24 août 2006, puis un second, allant dans le même sens, le 22 mars 2007, pour deux des procédures ouvertes tant auprès de ce tribunal que d'autres.

L'Administration a fait appel en fin d'année 2006, et un jugement défavorable à la SAGESS a été rendu en juin 2008 par la Cour administrative d'appel de Bordeaux. La SAGESS a porté le débat en Cour de Cassation.

En fin d'année, le tribunal administratif de Poitiers a rendu un nouveau jugement lors du traitement d'autres procédures qui étaient en cours. Ce jugement, défavorable à la SAGESS, est complètement à l'opposé des jugements d'août 2006 et mars 2007 rendus précédemment par ce même tribunal, et s'aligne sur la position prise par la Cour d'Appel de Bordeaux. La SAGESS a fait appel.

Une somme égale aux montants redressés (1999-2002) et aux montants déclarés les périodes suivantes sur les bases de l'administration, soit 9,7 M€, est comptabilisée en créance sur l'administration, en cohérence avec notre estimation de la probabilité de succès de la procédure en cours. Toutefois, du fait de l'arrêt de la cour d'appel de Bordeaux et par mesure de prudence, cette créance est provisionnée intégralement depuis le premier semestre 2008.

RISQUES LIES AU PROJET PSM

En conclusion d'une revue détaillée de chaque litige en cours ou potentiel, il a été décidé, pour les raisons développées ci-après, qu'il n'était pas opportun de passer une provision pour risques, ni, par prudence de constater des produits à recevoir, lorsque la SAGESS cherche à recouvrer des sommes qu'elle estime lui être dues.

En matière de domanial, quelques litiges sont en cours pour un montant total de l'ordre de 0,4 M€. Ils concernent notamment les montants de servitudes fixés en première instance par voie judiciaire et jugés insuffisants par les propriétaires concernés.

Constatant que le déroulement d'un chantier continuait, malgré des rappels et mises en demeure, d'être défaillant en matière de sécurité des biens et des personnes, la SAGESS a pris la décision de réduire l'ampleur du marché passé avec l'entreprise concernée. Cette dernière a estimé son manque à gagner à la somme de 5.3 M€. Inversement, la SAGESS a porté en justice une réclamation (d'un montant supérieur à celui demandé par la partie adverse) visant à être remboursée, conformément aux dispositions contractuelles, des conséquences engendrées par ce changement d'organisation. Un jugement a été rendu le 3 juin 2009 par le tribunal de commerce de Nanterre en faveur de SAGESS, condamnant l'entreprise concernée à 2.9 M€ de dommages et intérêts. Cette dernière a fait appel le 30 juin 2009. Comme pour les périodes précédentes, aucun produit à recevoir et aucune provision pour risques n'ont été comptabilisés au titre de ce litige.

Conformément aux dispositions contractuelles, des intérêts de retard ont été facturés par la SAGESS. La SAGESS a également répercuté à une entreprise tierce les surcoûts de chantier encourus et liés au retard pris par cette entreprise dans la libération des terrains sur lesquels les travaux SAGESS devaient se dérouler. Ce litige a été porté en justice en avril 2008. Par prudence, les créances résultantes ont été provisionnées à 100% même si leur recouvrement continue d'être activement poursuivi.

Dans le cas défavorable où tout ou partie de ces risques se matérialiserait, les charges afférentes seront alors transférées au CPSSP comme les autres coûts de fonctionnement de la SAGESS, conformément à la Convention en place entre les deux entités.

AUTRES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les charges exceptionnelles sont constituées de régularisations sur exercices antérieurs.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

CAUTIONS DOUANE

Cautions bancaires au profit de l'administration des douanes pour l'année 2009 20 000 000 €

ENGAGEMENTS DE LOCATION

Engagement locations longue durée 11 941 €

ENTREPOSAGE A MANOSQUE

Dans le cadre de son contrat d'entreposage de produits pétroliers dans les cavernes de sel chez GEOSSEL-MANOSQUE, conclu pour une durée de 30 ans, la SAGESS s'est engagée à payer, sauf en période de crise pétrolière, et sous réserve de certaines conditions d'exploitation, un forfait plancher d'entreposage. Ce forfait a été fixé à 24.0 M€ pour 2004, 24.5 M€ pour 2005, 26.5 M€ pour 2006, 27.7 M€ pour les années 2007 à 2011. Des dispositions prévoient qu'ensuite ce forfait pourra être réduit chaque année.

EMISSIONS OBLIGATAIRES ET SWAPS

Les émissions obligataires ont toutes été accompagnées de la mise en place d'une opération simultanée de swap de taux d'intérêt (taux fixe contre taux variable basé sur l'Euribor 3 mois).

Dans le cadre de ces opérations, une soulte a été reçue des banques, correspondant pour les émissions 2001 et 2003 à la différence entre le nominal et le prix d'émission. Pour les émissions 2004 et 2006, la soulte reçue couvre en sus les commissions bancaires. Ces soultes sont comptabilisées en produits financiers constatés d'avance et amorties sur la durée de vie des emprunts (égale à la durée de vie des opérations de swap). Pour ces deux dernières opérations, et en cohérence avec la pratique des années antérieures, les commissions bancaires sont passées en charges dans l'année d'émission.

La SAGESS a émis deux nouveaux emprunts au cours de l'exercice 2008. Comme pour les autres années concernées, les commissions bancaires sont enregistrées en charges de l'exercice.

Emission	Échéance	Taux (%)	Montant obligations	Montant swappé
Avril 2001	27 avril 2011	5,250	300	300
Février 2003	25 février 2013	4,250	300	150
Novembre 2004	9 février 2015	4,000	350	175
Juin 2006	20 octobre 2016	4,000	350	350
Octobre 2008	20 octobre 2016	4,000	275	275
Novembre 2008 (**)	22 mars 2012	2,375	164	164

(**) Cette opération est une émission obligataire de 250 M de Francs Suisses, émise au taux de 2,375% et à échéance au 22 Mars 2012. Conformément à la politique financière et à la décision du Conseil d'administration du 14 Octobre 2008, cette opération a été swappée intégralement à l'émission pour revenir à la fois en Euros (élimination du risque de change) et en taux variable (base Euribor 3 mois).

CREDITS BANCAIRES

Lignes de crédit bancaires	
Négocié	340 000 000 €
Engagé	340 000 000 €
Utilisé	€
Disponible	340 000 000 €

CHARGES DE CARACTERE SOMPTUAIRE

N E A N T

AVANCES ET CREDITS ALLOUES AUX DIRIGEANTS

N E A N T

REMUNERATION AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comme pour les exercices précédents, il n'a pas été alloué de rémunération aux membres du Conseil d'Administration.

L'actuel Président est détaché et sa société d'appartenance (TOTAL SA) a facturé à la SAGESS un montant hors taxes de 150 800 € au titre du premier semestre 2009,

VENTILATION DE L'EFFECTIF AU 30 juin 2009

Personnel salarié	7	
dont à temps complet		7
Personnel détaché	6	
dont à temps complet		6

CAPITAL

Le capital est composé de 15 000 actions au nominal de 16 € dont 14 999 ouvrant droit à dividende, le Président renonçant au dividende de son action.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

1 - RESULTATS DE L'EXERCICE

	30 Juin 2009	31 Dec 2008
Résultat comptable	K€ 4	19
€ / action	0	1
Variation des capitaux propres	K€ (22)	2
€ / action	NA	0
Dividende proposé	K€ NA	NA
€ / action	NA	NA
Nombre d'actions	15 000	15 000

Les chiffres négatifs sont indiqués entre parenthèses

2 - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Milliers d'Euros
	2009
A	
1 Capitaux propres à la clôture 2008 avant affectations	287
2 Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO	(22)
3 Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2009	265
B	
Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice 2008	
1 Variation du capital	
2 Variation des autres postes	
C (=A3+B)	265
D	
Variations en cours d'exercice	
1 Variation du capital	
2 Variation des primes, réserves, report à nouveau	
3 Variation des "provisions" relevant des capitaux propres	
4 Contreparties des réévaluations	
5 Variation des provisions règlementées et subventions d'équipement	
6 Autres variations	
E Capitaux propres au bilan au 30 juin 2009 (=C+D)	265
F VARIATION TOTALE DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE (=E-C)	
G Dont : variations dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	
H VARIATION TOTALE DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE (F-G)	

Les chiffres négatifs sont indiqués entre parenthèses

DETERMINATION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DU PREMIER SEMESTRE 2009

Euros

Excédent brut d'exploitation	34 823
Transferts/reprise de charges (exploitation)	
+ Autres produits d'exploitation	
- Autres charges d'exploitation	
+/- Quote-part de résultats sur opérations faites en commun	
+ Produits financiers	1 453
- Charges financières	(30 474)
+ Produits exceptionnels	
- Charges exceptionnelles	(29)
- Participation des salariés aux fruits de l'expansion	
- Impôts sur les bénéfices	
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	5 774

Les chiffres négatifs sont indiqués entre parenthèses

TABLEAU DE FINANCEMENT

(En milliers d'Euros)

	1 SEMESTRE 2009	2008
Besoin de financement long terme	(18 253)	(177 855)
Investissements	(155)	803
Stocks	(18 076)	(178 448)
Dividende et précompte	(22)	(210)
Ressources / (besoin) exploitation	32 266	6 733
Autofinancement	5 774	18 476
Variation actif circulant	41 854	(5 364)
Variation passif circulant	(15 362)	(6 379)
Ressource / (Besoin) net	14 013	(171 122)
Financement	(14 013)	171 123
Dettes financières	(19 065)	181 382
Variation liquidités	5 052	(10 259)

Les chiffres négatifs sont indiqués entre parenthèses

DÉCLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES



DG/PP-2009.172

DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES COMPTES DU PREMIER SEMESTRE 2009

Nous attestons qu'à notre connaissance, les comptes et les états financiers de la Société Anonyme de Gestion des Stocks de Sécurité (SAGESS) sont établis conformément aux normes comptables applicables en France et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société au 30 juin 2009.

Le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Rueil Malmaison, le 27 Août 2009.

Didier GAFFET
Président-Directeur Général

Handwritten signature of Didier Gaffet in black ink.

Philippe CREVANT
Secrétaire Général – Directeur Finances

Handwritten signature of Philippe Crevant in black ink.

SOCIÉTÉ ANONYME DE GESTION DE STOCKS DE SÉCURITÉ

20, rue Jacques Daguerre Tél. 01 47 10 06 80 www.sagess.fr
92565 Rueil-Malmaison cedex Fax. 01 47 14 04 88

Société Anonyme au capital de € 240 000
RCS Nanterre B344547708 - N° Siret 344547708.00034 - Code APE 515A

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des Commissaires aux Comptes
sur l'examen limité des comptes intermédiaires

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'examen limité des comptes intermédiaires

Société Anonyme de Gestion de Stocks de Sécurité – SAGESS

Société anonyme
au capital de 240 000 €

20, rue Jacques Daguerre
92 565 Rueil Malmaison Cedex

Période du 1^{er} janvier 2009 au 30 juin 2009

Grant Thornton
Commissaire aux Comptes
100, rue de Courcelles
75017 Paris
Société anonyme

Ernst & Young Audit
Commissaire aux Comptes
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex
Société par actions simplifiée à capital
variable

Rapport des commissaires aux comptes sur l'examen limité des comptes intermédiaires

Société Anonyme de Gestion des Stocks de
Sécurité SAGESS

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société SAGESS, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes intermédiaires ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes intermédiaires, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

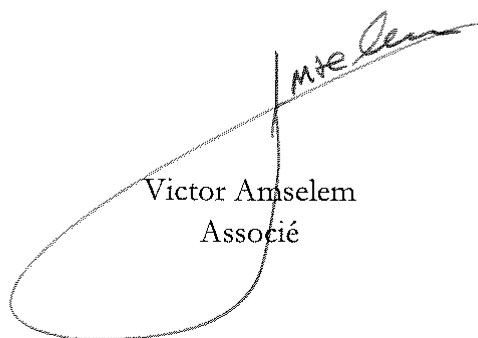
Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes intermédiaires et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations du semestre ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de ce semestre.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans le paragraphe intitulé « Contrôle fiscal » figurant en page 9 de l'annexe, relatif au litige concernant la taxe professionnelle.


Paris et Paris-La-Défense, le 28 août 2009

Les Commissaires aux Comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Ernst & Young Audit



Victor Anselem
Associé



François Carrega
Associé